

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2015

L'an deux mil quinze, le mardi quatorze avril à 20 heures, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur D'ARRENTIERES Marc, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM D'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, BUFFENOIR Pascal, ENCONTRE Marie-Claude, GALLEMAN Francis, GUIGAND Anne-Claire, LAFORGE Jean-Pierre, LEDOUX Olivier.

Etaient absents : DUBOIS Suzanne. DUFOUR Bruno, RICHET Eric, POSSIEN Christophe

Madame GUIGAND Anne-Claire a été élue secrétaire.

1. Budget Primitif 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget Primitif 2015.

Ce dernier s'établit ainsi :

Budget de l'eau :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 22 325.80 euros

Recettes : 22 325.80 euros

Section Investissement :

Dépenses : 8 294.74 euros

Recettes : 8 294.74 euros

Budget communal :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 361 121.59 euros

Recettes : 361 121.59 euros

Section Investissement :

Dépenses : 133 716.62 euros

Recettes : 133 716.62 euros

Après délibération, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015 à l'unanimité des présents

2. Taxes locales

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales et d'appliquer pour 2015 les taux suivants:

- Taxe d'habitation: 16.03%
- Taxe foncière bâti: 16.42 %
- Taxe foncière non bâti: 57.49 %
- Cotisation foncière des entreprises: 17.38 %

3. Subvention aux associations

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

Mémoire des chars : 100 €

NEUFVY EN FETES : le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention de 2 650 euros

2 000 euros pour l'achat des cadeaux de la fête de Noël soit 20 euros par enfant jusqu'à leur 14^{ème} anniversaire. Versement qui interviendra en 2 fois sur présentation des factures.

650 euros pour les frais de fonctionnement

NEUFVY MUSIK : 650 €

APECVM : 100 €

Judo Club HEMEVILLERS : 15 € par enfant licencié

Amicale du Centre de Secours de Ressons sur Matz : 100 €

4. Modification des membres représentant la commune au SIAVA de Clairoux

Membres titulaires : M Jean ROSE et Mme Anne-Claire GUIGAND

Membres suppléants : M Olivier LEDOUX et Mme Marie-Claude ENCONTRE

5. Questions diverses

- Autorisation permanente de poursuite : le Conseil Municipal autorise Madame le Receveur Municipal, Corinne DOUINE, à poursuivre, en cas de non-paiement des titres de recettes les débiteurs.
- Devis de la porte du local technique de la salle des Fêtes : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SBP de Saint Just en Chaussée pour un montant de 1 237.33 € TTC. Le Conseil Municipal décide de retenir ce devis.
- Devis pour la toiture du local technique de la salle des Fêtes : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DANIEL pour la fourniture de la toiture pour un montant de 725 € HT. Le Conseil Municipal décide de retenir ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.